

Nîmes, le 3 novembre 2021

**PROJET D'ARRETE PREFECTORAL POUR L ANNEE 2022
RELATIF A L EXERCICE DE LA PECHE EN EAU DOUCE
DANS LE DEPARTEMENT DU GARD**

Date de mise à disposition du public : du mercredi 3 novembre 2021 au mardi 23 novembre 2021 inclus.

Réglementation relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Gard :

- Note de consultation du public ;
- Projet d'arrêté préfectoral annuel relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Gard concernant l'année 2022.

Vous pouvez formuler vos observations par courrier ou bien par courriel aux adresses suivantes :

Voie postale :

Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques / unité milieux aquatiques et ressource en eau – 89, rue Weber – CS 52002 - 30907 Nîmes cedex 02

Voie de messagerie :

ddtm-ser@gard.gouv.fr